



**Communiqué de presse
Rennes, le 19 décembre 2018**

Améliorer l'accès aux droits et à la santé des étudiants

Une dynamique partenariale forte en Ille-et-Vilaine

Rennes Métropole compte 66 000 étudiants dont 6 000 étudiants internationaux et se classe au 8^e rang des métropoles étudiantes en France. Les étudiants représentent ainsi 1 habitant sur 8 dans la métropole rennaise : un public conséquent pour les partenaires signataires de la convention.

La loi « orientation et réussite des étudiants » (ORE) du 8 mars 2018 offre un cadre juridique nouveau et amène les institutions à organiser leurs démarches partenariales au bénéfice de la santé des étudiants. Elle prévoit une simplification importante de leur protection sociale, mais aussi une préparation en termes d'offre de service et d'information.

Les nouveaux étudiants ont intégré le régime général de la Sécurité sociale depuis la rentrée 2018-2019. La globalité des effectifs étudiants intégrera le régime général au 1^{er} septembre 2019.

Portés par des ambitions communes dans le domaine de l'accès aux droits et aux soins des étudiants, l'ARS Bretagne, l'Assurance Maladie, les universités de Rennes 1 et Rennes 2, le Crous, les grandes écoles rennaises, la Caf d'Ille-et-Vilaine s'engagent au travers d'une convention à se coordonner pour mieux :

- garantir l'accès aux droits au système de soins,
- agir sur le renoncement aux soins et les inégalités en matière de santé,
- organiser l'accompagnement en santé des étudiants,
- favoriser l'accès aux soins des étudiants y compris les étudiants étrangers.

Un plan global d'actions sera porté conjointement par les signataires de la convention en s'appuyant sur les moyens de communication et les champs d'interventions respectifs de chaque partenaire.

Le public bénéficiaire de cette convention est constitué des étudiants de la métropole rennaise, voire de la région, inscrits dans les universités de Rennes 1 et Rennes 2 et dans les grandes écoles. C'est dans cette optique qu'une convention est signée le 19 décembre 2018 par les partenaires cités supra.

Contacts presse :

Cpam d'Ille-et-Vilaine // Paul Vulcain – paul.vulcain@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 50

Université de Rennes 1 // François Berthet – francois.berthet@univ-rennes1.fr – 02 23 23 36 69

Université de Rennes 2 // Myriam Tollemmer – myriam.tollemmer@univ-rennes2.fr – 02 99 14 13 00

Crous Rennes Bretagne // Christelle Nihouarn – christelle.nihouarn@crous-rennes.fr – 02 99 84 31 36

Rentrée universitaire 2018-2019 : réforme du régime étudiant et premières actions partenariales menées

L'intégration des étudiants au régime général d'Assurance Maladie a débuté à la rentrée de 2018, date à partir de laquelle les nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur sont restés affiliés à leur régime de protection sociale d'origine. Elle se poursuivra à la rentrée 2019 avec un bénéfice de l'ensemble des étudiants. De facto, les étudiants domiciliés en Ille-et-Vilaine ont accès à l'ensemble de l'offre de services en santé et des canaux de contacts de la Cnam.

Pour autant, ce public mérite une attention spécifique pour réussir ses démarches administratives. C'est pourquoi l'Assurance Maladie s'est rapprochée très tôt des établissements d'enseignement supérieur et de la vie étudiante pour définir une articulation cohérente avec leurs services d'inscription, organisant notamment des sessions de formation.

Pour accompagner ce changement et répondre à d'éventuels problèmes, l'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine souhaite aller à la rencontre des étudiants concernés lors d'événements d'intégration proposés par les établissements d'enseignement, notamment à travers des stands d'information permettant un dialogue de proximité.

Dans cette même logique d'accompagnement de proximité, en complément du portail national (etudiant-etranger.ameli.fr), un dispositif spécifique pour l'affiliation des nouveaux étudiants étrangers rennais est déployé en collaboration avec le centre de mobilité internationale rennais. 1 500 nouveaux étudiants étrangers en ont bénéficié à la rentrée 2018.

La Cnam d'Ille-et-Vilaine, un acteur engagé au niveau national pour la couverture santé des étudiants.

Dès 2015, avec la gestion du régime obligatoire LMDE dont l'un des principaux sites était situé à Rennes, la Cnam d'Ille-et-Vilaine s'est attachée à améliorer la réponse apportée aux étudiants en matière de couverture santé. En consolidant sur le territoire national la réponse téléphonique et e-mail, la Cnam d'Ille-et-Vilaine est devenue un organisme de référence dans le réseau Assurance Maladie pour la compréhension des besoins spécifiques du public étudiant. Forte de cette expérience, elle s'est vue confier la gestion de missions nationales essentielles à la bonne réussite de l'intégration des étudiants au régime général acté par la loi ORE.

- Hotline nationale pour les établissements d'enseignement supérieur
- Cellule de réponse téléphonique pour les nouveaux étudiants étrangers

La convention de partenariat : expression d'une stratégie à long terme au bénéfice des étudiants

Les partenaires de la convention s'engagent à définir sur leur territoire une politique de santé ambitieuse pour le public étudiant, tenant compte de ses spécificités. Plusieurs orientations sont d'ores et déjà retenues :

- La mise à disposition via les canaux de communication des établissements d'enseignement supérieur à destination des étudiants d'informations relatives à leur santé.
- La mise en place du parcours santé jeunes, permettant aux assistantes sociales du Crous et du centre de santé universitaire de mettre à la disposition des plus précaires les offres (ex : CMU-C ou aides à la complémentaire santé).
- Une offre de prévention ciblée avec :
 - une formation sur le volet droits et accès aux soins des futurs « étudiants relais santé » en cours de recrutement pour l'université Rennes 2.

Contacts presse :

Cnam d'Ille-et-Vilaine // Paul Vulcain – paul.vulcain@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 50
Université de Rennes 1 // François Berthet – francois.berthet@univ-rennes1.fr – 02 23 23 36 69
Université de Rennes 2 // Myriam Tollemmer – myriam.tollemmer@univ-rennes2.fr – 02 99 14 13 00
Crous Rennes Bretagne // Christelle Nihouarn – christelle.nihouarn@crous-rennes.fr – 02 99 84 31 36

- des relais du programme de prévention buccodentaire de l'Assurance Maladie « M'T dents » accessibles aux 18, 21 et 24 ans.
- l'organisation d'actions conjointes sur les problématiques d'addictions propres à cette population (ex : Moi(s) sans tabac) ou encore le portage commun des grands événements du calendrier de prévention (ex : semaine européenne de la vaccination).

Un partenariat qui répond aux objectifs du projet régional de santé...

Le projet régional de santé 2018-2022 publié par l'ARS Bretagne en juin 2018 donne une grande importance à la prévention pour garantir une bonne santé à la population bretonne dont font partie les étudiants, face aux enjeux de santé nationaux (progression des maladies chroniques, etc.) ainsi qu'à certaines problématiques plus spécifiquement liées à notre territoire (surmortalité liée à l'alcool, au tabac, au suicide). Dans le cadre de conventions avec les services de santé universitaires, l'ARS financera en 2019 des actions de prévention et de promotion de la santé à hauteur de 120 000 euros, soit 1 euro par étudiant. L'ARS prend donc naturellement place parmi les signataires de cette convention.

... et complète les actions déjà menées en matière sociale

Enfin, la Caf d'Ille et Vilaine s'associe à ce partenariat qui s'inscrit en cohérence avec la politique d'accès aux droits portée par la branche famille, ainsi qu'avec un engagement récemment réaffirmé des Caf en faveur de l'autonomie des jeunes. En effet, les caisses d'allocations familiales recherchent désormais un continuum de prise en charge des allocataires tout au long de leur vie. Il s'agit notamment d'accompagner plus activement les jeunes adultes entre 12 et 25 ans. Ce partenariat ouvre ainsi la possibilité de faciliter et de diversifier les canaux de contacts des Caf vers cette population.

Quelques données sur la santé des étudiants

Une enquête de l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante pilotée par l'AUDIAR (agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) en janvier 2018 a permis d'établir certains constats en matière de santé des étudiants rennais.

- 30,6 % déclarent avoir déjà renoncé à des soins médicaux, le plus souvent par manque de moyens financiers
- 1 sur 5 affirme connaître des difficultés pour s'alimenter régulièrement
- 44 % affirment que leur alimentation est « moyenne ou mauvaise »
- 1 sur 5 consomme régulièrement du tabac ou de l'alcool.

L'étude relève aussi que les examens et les concours constituent une source importante de stress. 30% des étudiants ont en effet déclaré être souvent très nerveux, le stress pouvant être lié au rythme de vie difficile, notamment pour les étudiants contraints de travailler en marge des cours pour boucler leur budget.

Contacts presse :

Cpam d'Ille-et-Vilaine // Paul Vulcain – paul.vulcain@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 50
 Université de Rennes 1 // François Berthet – francois.berthet@univ-rennes1.fr – 02 23 23 36 69
 Université de Rennes 2 // Mriam Tollemmer – myriam.tollemmer@univ-rennes2.fr – 02 99 14 13 00
 Crous Rennes Bretagne // Christelle Nihouarn – christelle.nihouarn@crous-rennes.fr – 02 99 84 31 36

Les signataires de la convention

- L'université de Rennes 1 représentée par Monsieur David Alis, Président
- L'université Rennes 2 représentée par Monsieur Olivier David, Président
- L'école des hautes études en santé publique (EHESP) représentée par Monsieur Laurent Chambaud, Directeur
- L'école normale supérieure (ENS) représentée par Monsieur Pascal Mognol, Président
- L'école nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) représentée par Monsieur Régis Gautier, Directeur
- L'institut national des sciences appliquées (INSA) représenté par Monsieur M'Hamed Drissi, Directeur
- L'institut Sciences Po Rennes représenté par Monsieur Patrick Le Floch, Directeur
- Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) représenté par Monsieur Hervé Amiard, Directeur
- La caisse primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine représentée par Madame Claudine Quéric, Directrice
- L'agence régionale de santé Bretagne représentée par Monsieur Olivier de Cadeville, Directeur général
- La caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine représentée par Madame Corinne Hallez, Directrice

Contacts presse :

Cpam d'Ille-et-Vilaine // Paul Vulcain – paul.vulcain@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 50

Université de Rennes 1 // François Berthet – francois.berthet@univ-rennes1.fr – 02 23 23 36 69

Université de Rennes 2 // Mriam Tollemmer – myriam.tollemmer@univ-rennes2.fr – 02 99 14 13 00

Crous Rennes Bretagne // Christelle Nihouarn – christelle.nihouarn@crous-rennes.fr – 02 99 84 31 36